

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1615 Subvention (3.000 euros) à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique (93100 Montreuil).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique ;

Sur le rapport présenté par Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique, dont le siège social est situé 87 bis rue de Paris, 93100 Montreuil (D08580 / 2014_06997 / 98821).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 323, VF40001:Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.